Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2026 à 04h06
Réference de l'AR : 010-251002515-20261102-075D2026-DE
Publié le 04/11/2026 ; Rendu exécutoire le 04/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 02 Novembre 2026

Délibération n°075D2026

Objet : **Assemblées - SDEDA – Rapport annuel 2025**

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CARTIER

Nombre membres :			
En exercice : 115	*Présents : 74*	*Votants : 77*	*Absents/Excusés : 41*
Date convocation : 23/10/2026		***Date de l'affichage : 23/10/2026***	

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de Novembre, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Monsieur Patrick DYON, président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :
Mesdames AUBRY Raphaëlle, BEAURIEUX Evelyne, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BOUNOUA Laure, BURR Isabelle, CAILLE Fabienne, CANOT Sylviane, CARREAU Inès, CARTIER Mélody, CHAMPENOIS Ghislaine, DAVIN Clémence, DEFONTAINE Sophie, DEMATONS Béatrice , DUBOIS Elisabeth, FAGEOT Angélique, FRESU Sabrina, GUBLIN Florence, LAMBERT Odile, MARCHAND Delphine, MENUEL Marie-Françoise, RAUDIN Brigitte, WAWRZYNIAK Karine.

Messieurs BABY Gérard, BEZINS Jean-Pierre, BILLING Frédéric, BOUTOUX Michaël, BRETON Stéphane, CARTIER Thierry, CHAMBON Hervé, CHAPOTEL Christian, COLLARD Benoît, COULON Cédric, CRETOLLE Eric, DA BARBARA Jourdao, DA SILVA Francis, DE DEUS Fabien, DEGRANDCOURT Didier, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DYON Patrick, FRANCOIS Quentin, GENET Patrick, GILLOT Bruno, GUICHARD Olivier, HAULIN Eric, HERLIN Ludovic, JACQUARD Gilles, JANNY Philippe, JEUNE Alain, JOHNSON Marc, KAUP Pascal, KLEIN Patrick, LAMBRETH Alexandre, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Barnabé, MARTIN Nicolas, MICHEL Alain, MIGNOT Alexandre, OLEJNIK Gérard, PETIT Alain, PETIT Michel, PETIT Romain, PICARD Ludovic, PINET Jean-Louis, PRIEUR Olivier, RAUZY Patrice, SCHMITT Philippe, TOURNEMEULLE Bruno, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VAN DEN BROECKE Bertrand.

Etaient excusés / avaient donné pouvoir :
Mesdames CONSTANT Annick, NIEHOFF Adeline, GUILBERT Louise (pouvoir BURR Isabelle), VAN DE ROSIEREN Isabelle.
Messieurs BATY Mathieu, BERTIN Jean-François (pouvoir DEGRANCOURT Didier), CARRIC Jean-Louis, GAGÉ Antoine, HUGOT Pierre (pouvoir BERTRAND Annick), LEGUAY Luc, VILLETET François.

formant la majorité des membres en exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite en séance du rapport d'activités 2025 du SDEDA,
Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 du SDEDA, tel que joint en annexe.

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant afin que soit procédé à la notification de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :
- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera le Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.

Patrick DYON
2026.11.03 22:16:42 +0100
Ref:12113499-18319060-1-D
Signature numérique
le Président



Patrick DYON

SDEDA

RAPPORT ANNUEL

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2025



1 COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT

P. 4 → La situation générale du SDEDA
P. 4 → L'équipe du SDEDA
P. 5 → L'organisation politique du SDEDA
P. 6 → Les temps forts 2025
P. 7 → Obligations des collectivités en matière de déchets
P. 8 → Les compétences statutaires du SDEDA
P. 9 → Les outils
P. 10 → Bilan comptable de l'exercice

2 COMMUNICATION ET PRÉVENTION

P. 11 → Les actions de communication de proximité à la rencontre des usagers
P. 14 → Les outils de communication
P. 14 → Des nouveaux supports d'animation
P. 15 → La communication digitale

3 ORGANISATION DU TRAITEMENT

P. 17 → Les chiffres-clés
P. 18-19 → Synthèse des flux
P. 20 → Contrats de valorisation et assimilés
P. 21 → Contrats de reprise
P. 21 → Caractérisations réalisées par le SDEDA
P. 22 → La valorisation énergétique des ordures ménagères en 2025 à l'UVE VALAUBIA
P. 22 → Bilan de la collecte des bouteilles de protoxyde d'azote
P. 23 → Performances 2025 des collectivités

4 LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

P. 24 → Dépenses et recettes 2025
P. 25 → Évolution des tonnages et des coûts traités
P. 26 → Caractérisations sur ordures ménagères 2025
P. 27 → Taux de captage des matières valorisables en collecte sélective
P. 28 → Synthèse de la reprise des matériaux en 2025
P. 29 → Prix du traitement 2025
P. 31 → Filières de valorisation des emballages
P. 31 → Filières de valorisation des papiers

RAPPORT ANNUEL DU SDEDA 2025
Président et responsable de la publication : Pascal LANDRÉAT
Rédaction et information : l'équipe du SDEDA
Conception graphique : Cités Plume
Imprimé en 2026 à 200 exemplaires
Crédits photos : Adobe Stock - SDEDA

ÉDITO

PASCAL LANDRÉAT

Président du SDEDA



DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX

Dans un contexte où la gestion et le traitement des déchets se complexifient et évoluent rapidement, nos usagers attendent de notre part une capacité d'adaptation permanente. Parmi les nombreux sujets qui ont marqué l'année 2025, plusieurs temps forts illustrent notre engagement quotidien.

La collecte des bouteilles de protoxyde en déchèterie. Au-delà des enjeux de santé publique, ces contenants, trop souvent présents dans les ordures ménagères, provoquent d'importants dégâts dans les fours des unités de valorisation énergétique, comme Valaubia. Nous avons donc mis en place, avec réactivité, une collecte dédiée en déchèterie pour répondre aux attentes des usagers et des collectivités.

Le bon geste de tri reste un enjeu majeur. Une nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères a permis d'identifier de nouveaux leviers d'amélioration. Les résultats montrent que 67 % des déchets collectés relèvent encore du tri ou du compostage, soulignant l'importance de poursuivre nos actions de sensibilisation. Pour leur part, les élus et agents ont été sensibilisés aux enjeux du tri et du recyclage des plastiques rigides lors de la visite du centre de surtri à Combertault en Côte d'Or. Enfin, face à la progression des déchets à valoriser, le SDEDA a signé, fin 2025, **un nouveau marché de tri des déchets valorisables d'une durée de quatre ans avec la société PAPREC** ; ces déchets seront désormais triés dans un centre de tri moderne situé à Migennes, dans l'Yonne.

« Notre engagement au service d'une gestion durable des déchets »

À la suite des élections municipales et du renouvellement des équipes, nous poursuivons nos missions dans la continuité. Je mesure l'honneur d'être reconduit à la tête du syndicat pour continuer notre travail de fond. Si nous gardons les lignes directrices qui ont guidé notre engagement de ces dernières années, nous entendons placer encore davantage la prévention au cœur de nos interventions. Certes, les tendances sont favorables avec une baisse des tonnages d'OMr collectés et un meilleur tri, mais il devient désormais urgent de créer un électrochoc pour une prise en compte collective du sujet des déchets et de leur avenir.

Vous pouvez compter sur notre détermination pour mener des actions concrètes au service de notre territoire et de ses habitants.

1 COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT

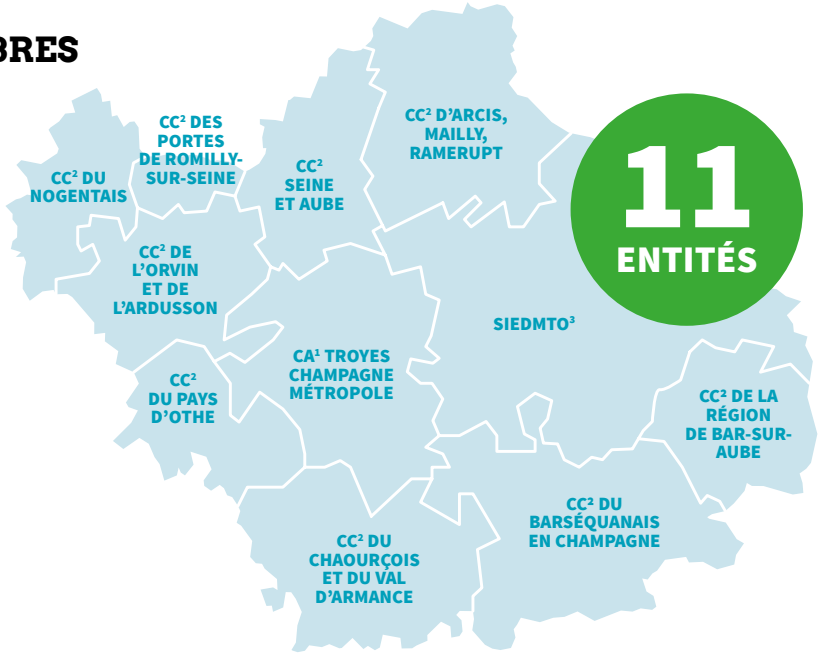
La situation générale du SDEDA

REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS MEMBRES

En 2025, le SDEDA est constitué **de 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale** ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

- **1 Communauté d'Agglomération**
 67 communes
- **9 Communautés de Communes**
 249 communes
- **1 Syndicat Intercommunal**
 115 communes

[1] CA : Communauté d'Agglomération
[2] CC: Communauté de Communes
[3] SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient



L'équipe du SDEDA

AU 31 DÉCEMBRE 2025

PRÉSIDENT
Pascal LANDRÉAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Poste vacant

VALORISATION ET TRAITEMENT

CHARGÉ DU SUIVI DES MARCHÉS ET DES ÉTUDES
Jean-François KLEIN

CHARGÉ DU SUIVI QUALITÉ CARACTÉRISATIONS
Grégory HLUBINA

COMMUNICATION

ANIMATEUR PRÉVENTION ET TRI
Damien LESOILLE

ANIMATRICE PRÉVENTION ET TRI
Alexandra MARMILLON

CHARGÉ DE COMMUNICATION
Théo HERVIEUX

ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ

CHARGÉE DES FINANCES
Virginie MARCHAND

L'organisation politique du SDEDA

→ 32 ÉLUS DÉLÉGUÉS TITULAIRES

→ 32 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

désignés par les collectivités adhérentes constituant le comité syndical.

Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.
Le nombre de délégués d'un EPCI est déterminé en fonction de sa population.

Pascal LANDRÉAT
PRÉSIDENT

Loïc ADAM
VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGATION :
affaires générales
et personnel

Patrick DYON
VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGATION :
finances

Christian BLASSON
VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGATION :
projets

→ Les membres du bureau sont inscrits **en orange.**

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
CA[1] Troyes Champagne Métropole	Christian BLASSON Jean-Paul BRAUN Dominique DEHARBE Jean-Baptiste DRUOT Annie DUCHÊNE Olivier DUQUESNOY Bruno FARINE David GARNERIN Isabelle HÉLIOT-COURONNE Pascal LANDRÉAT Jérémy LEBECQ Arnaud MAGLOIRE Jean-Michel VIART	Jean-Pierre CORNEVIN Pascal GOUJARD Patrick GROSJEAN André-Paul GUÉNARD William HANDEL Marie-Laure HRVOJ Patrice LANDRÉAT Ombeline LEQUIEN André MAITROT Michelle MALARMEY Dominique LUISE Bernard ROBLET Urbain VELUT
CC[2] d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY Bruno MEUNIER	Michel GARCIA Gérald TARIN
CC[2] de la Région de Bar-sur-Aube	Philippe BORDE Gérard PICOD	Didier JOBERT Marie-Noëlle RIGOLLOT
CC[2] de l'Orvin et de l'Ardusson	Jean-Marie CAMUT	René EFLIGENIR
CC[2] des Portes de Romilly-sur-Seine	Michel LAMY Richard RENAUT	François LO BRIGLIO Valérie NOBLET
CC[2] du Barséquanais en Champagne	Dominique BARONI Claude PENOT	Dominique BOITHIER Jérôme PRIVÉ
CC[2] du Chaourçois et du Val d'Armance	Daniel BLANC Jean-Michel HUPFER	Thierry LORNE Patrick LECONTE
CC[2] du Nogentais	Bernadette GARNIER Raphaële LANTHIEZ	Loïc CHAMPION Jean-Yves MATHIAS
CC[2] du Pays d'Othe	Jannick DERAEVE	Nicole JANSSENS
CC[2] Seine et Aube	Loïc ADAM Jean-Louis OUDIN	Jean-Claude MARION Stéphane MÉLÉ
SIEDMTO[3]	Marielle CHEVALLIER Patrick DYON Gilles JACQUARD	Dominique DESCHARMES Pierre JOBARD Michel ROUAIX

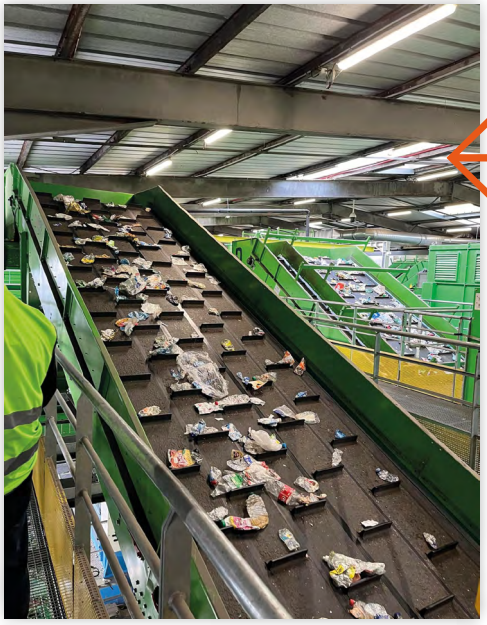
[1] CA : Communauté d'Agglomération
[2] CC: Communauté de Communes
[3] SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Les temps forts 2025

COLLECTE DES BOUTEILLES DE PROTOXYDE

Les usagers ainsi que les services municipaux sont autorisés à déposer les bouteilles de protoxyde d'azote en déchèterie depuis janvier 2025.





VISITE DE SITE

Élus et agents du SDEDA ont eu l'opportunité de visiter le centre de surtri Bourgogne Recyclage, à Combertault (21), spécialisé dans le surtri des plastiques.



CARACTÉRISATIONS SUR OMr[1]

L'année 2025 sonne la seconde campagne de caractérisation des ordures ménagères auboises. Deux séries d'échantillons prélevés, en février puis en septembre, ont été soigneusement analysés pour en tirer un maximum d'enseignements et de pistes d'amélioration du geste de tri.

LES ÉLUS ONT VOTÉ UN 4E AVENANT AU CONTRAT DE DSP DE L'UVE VALAUBIA.

Cet avenant autorise l'UVE[2] à traiter **6 000 tonnes supplémentaires.**

27 FÉVRIER — Débat d'Orientation Budgétaire 2025

2 AVRIL — Budget Primitif 2025

26 JUIN — Rapport annuel 2024

16 OCTOBRE — Renouvellement marché traitement tri et valorisation

11 DÉCEMBRE — Modalités de reversement des soutiens à la communication

1. OMr : Ordures Ménagères résiduelles
2. UVE : Unité de Valorisation Énergétique

Obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend **la collecte et le traitement**. Dans l'Aube, les **adhérents du SDEDA** gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers.
Le traitement est assuré par le **SDEDA**.

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un EPCI ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent... ».

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

(Extrait) « Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

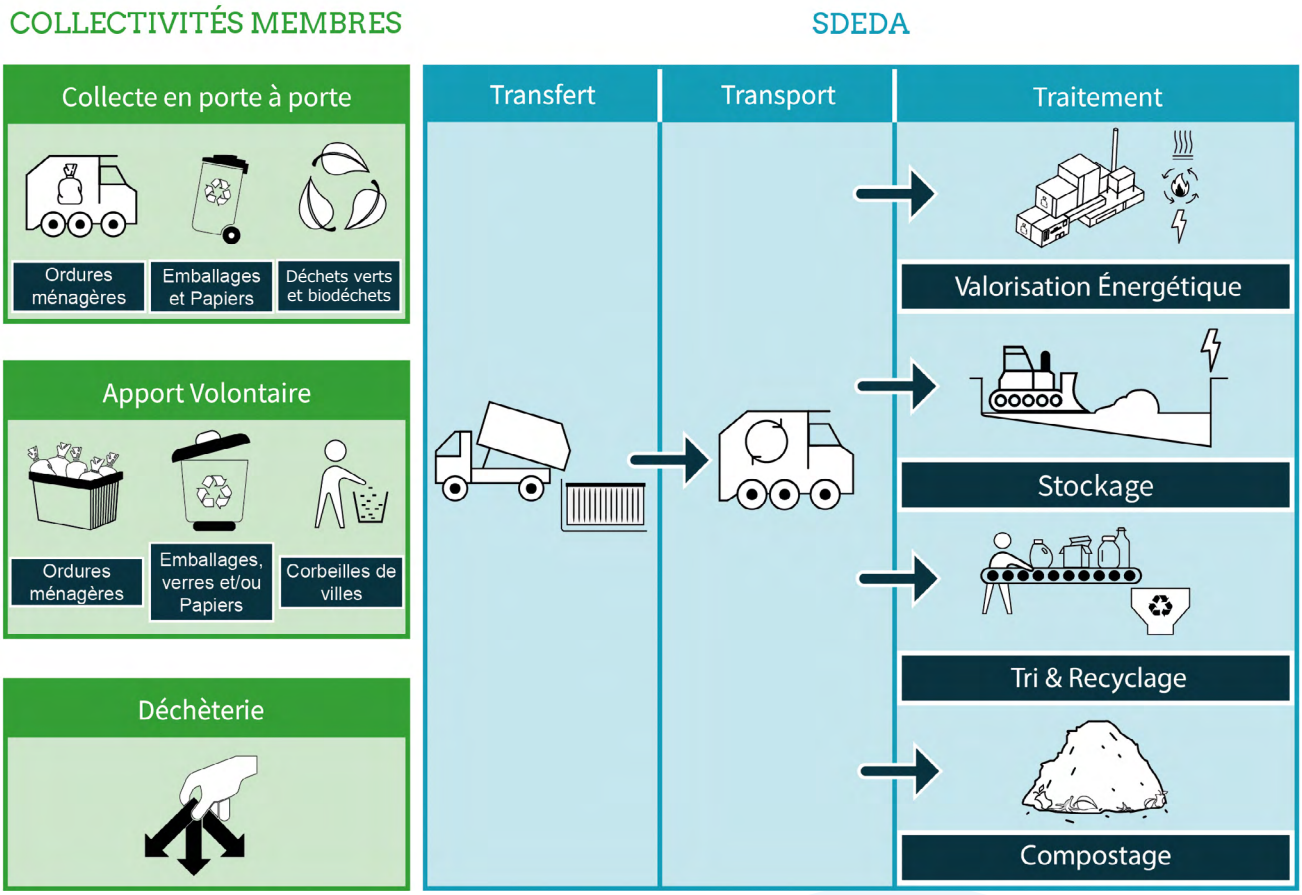
(Extrait) « ... le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets... (il) est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre. Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

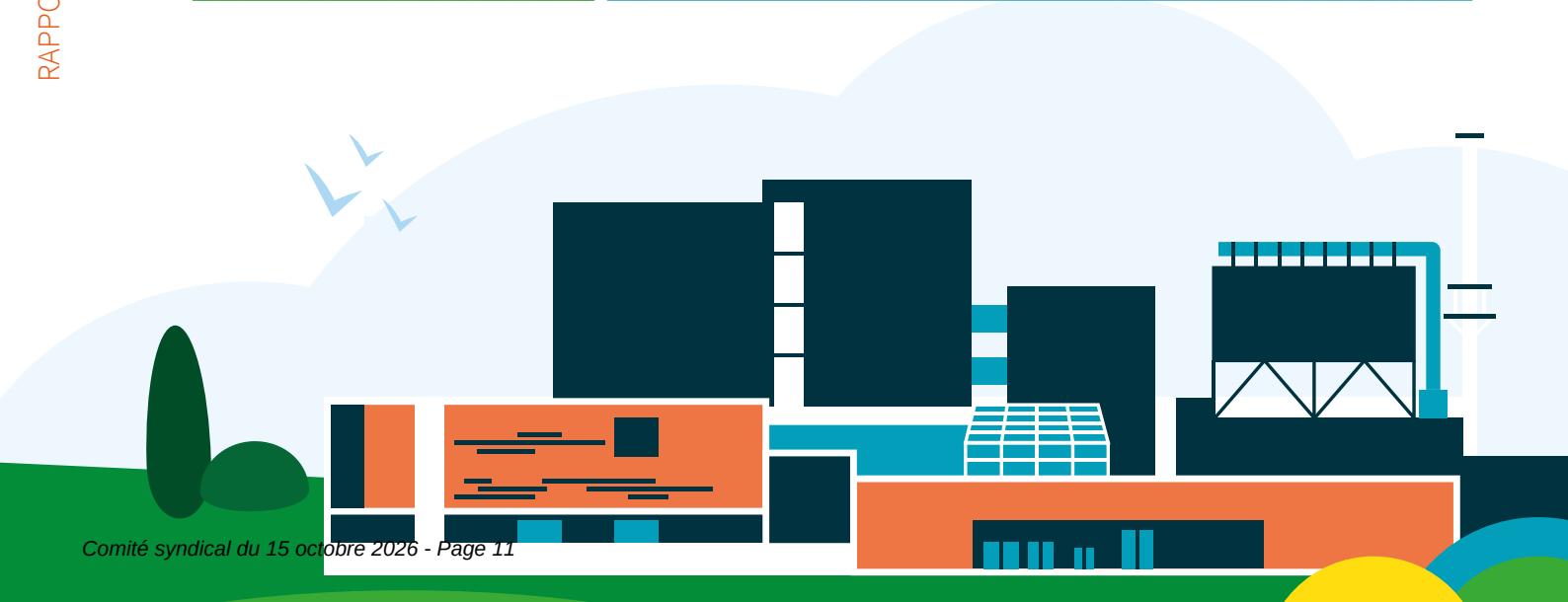
Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement : localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ; nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ; capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets... ; taux global de valorisation matière... ».

Les compétences statutaires du SDEDA

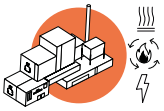
- **Traitement des déchets ménagers** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables)
- **Traitement des déchets issus d'un refus de tri** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement
- **Valorisation des biodéchets et des déchets verts** issus d'une collecte en porte à porte
- **Transport** à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA
- **Transport des refus de tri** jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA
- **Tri des déchets valorisables** issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée
- **Actions de communication** et de prévention sur le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés





LOCALISATION DES EXUTOIRES

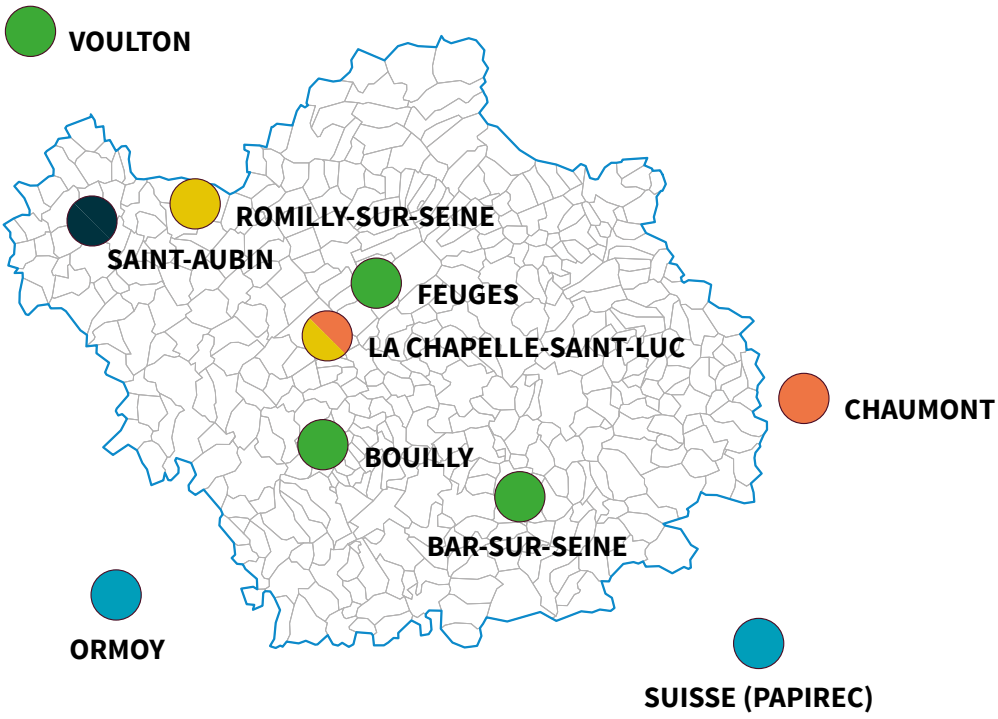

Centre de transfert


Unité de Valorisation Énergétique


Installation de stockage des déchets non dangereux


Centre de tri


Plateforme de compostage



TONNAGES TRAITÉS PAR EXUTOIRE

	PRESTATAIRES	EXUTOIRES	TONNES TRAITÉES
LOT 1	Suez	ISDND[1] - Saint-Aubin	1 095
	Suez	Centre de transfert - Romilly-sur-Seine	12 183
	SHMVD	UVE[2] - Chaumont (52)	4 069
LOT 2	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle-Saint-Luc	251
	SEDE	Plateforme de compostage - Voulton	636
	La Compostière de l'Aube	Plateforme de compostage - Bouilly	7 053
	Agricompost 10	Plateforme de compostage - Feuges	3 625
LOT 3	Suez organique	Traitement biodéchets - Bar-sur-Seine	674
LOT 4	Coved Environnement	Centre de transfert - PAPREC	2 301
	Coved Environnement	Repreneur PAPIREC	2 301
LOT 5	Coved Environnement	Centres de transfert - La Chapelle-Saint-Luc et Romilly-sur-Seine	11 695
	Coved Environnement	Centre de tri - Ormoy (89) ‡	8 861
LOT 6	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle-Saint-Luc	5 735
DSP[3]	Valaubia	UVE[2] - La Chapelle-Saint-Luc	58 884

‡ : Hors refus de tri et cartons bruns

[1] ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

[2] UVE: Unité de Valorisation Énergétique

[3] DSP : Délégation de Service Public

Bilan comptable de l'exercice

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les recettes du SDEDA sont principalement composées **d'une cotisation annuelle** due par chaque adhérent de :

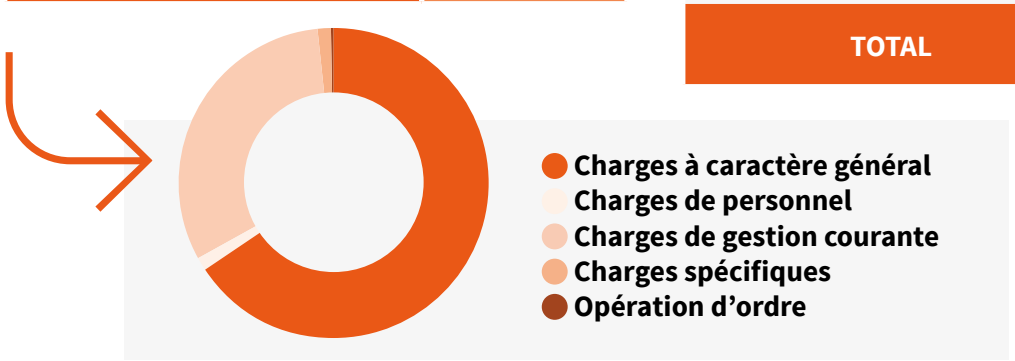
→ 1 € / **PAR HABITANT**

→ **ET DE LA REFACTURATION** des dépenses de traitement des déchets ménagers.

DÉPENSES ET RECETTES 2025

DÉPENSES	€ HT
Charges à caractère général	15 277 696
Charges de personnel	305 205
Charges de gestion courante	7 304 239
Charges financières	0
Charges spécifiques	347 810
Opération d'ordre	14 693
TOTAL	23 249 643

RECETTES	€ HT
Atténuation de charges	4 981
Produits de services	84 603
Dotations, subventions et participations	15 429 994
Produits de gestion courante	7 798 521
Produits spécifiques	29 632
Opération d'ordre	691
Produits financiers	92 263
TOTAL	23 440 685



MODALITÉS DE FACTURATION DES PRESTATIONS DE TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Le SDEDA facture à ses adhérents **12 acomptes mensuels,** avec un solde d'ajustement sollicité en début d'année n+1, dans la mesure du possible.



→ N-1 / 12

« LES DOUZIÈMES »

Facturation des prestations de tri et traitement des adhérents sur la base de leurs dépenses de l'année n-1 / 12, augmenté d'une majoration prévisionnelle

2 COMMUNICATION ET PRÉVENTION



Les actions de communication de proximité à la rencontre des usagers

UNE SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Agréés par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aube, les animateurs du SDEDA interviennent dans les établissements scolaires ou accueils de loisirs pour proposer des animations pédagogiques sur la gestion et la prévention des déchets. **À travers des ateliers ludiques et interactifs, ils sensibilisent les enfants aux bons gestes du tri et à l'importance de la réduction des déchets. Ces interventions contribuent à ancrer, dès le plus jeune âge, des habitudes écoresponsables essentielles pour préserver notre environnement.**



→ 7 328
ENFANTS
ont été sensibilisés en 2025







UN CONCOURS SCOLAIRE POUR SENSIBILISER AU TRI DES DÉCHETS

Chaque année, le SDEDA organise un concours destiné aux écoles afin de sensibiliser les élèves au tri et au recyclage de manière ludique et créative. En 2025, le défi proposé, intitulé **« Les biodéchets qui "frise" »**, était la réalisation d'une frise promouvant les astuces et bienfaits du compostage. Ce projet a permis aux enfants d'exprimer leur engagement écologique tout en développant leur créativité. Une belle initiative pour apprendre en s'amusant et encourager les bonnes pratiques dès le plus jeune âge !

→ 260
ENFANTS
ont participé au concours 2025



DES ANIMATIONS ÉVÉNEMENTIELLES POUR SENSIBILISER LE PUBLIC AU TRI DES DÉCHETS

Le SDEDA participe à divers événements locaux en proposant des animations interactives sur le tri des déchets. Ces actions de sensibilisation, adaptées à tous les publics, visent à informer et à encourager les bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets. Grâce à des jeux, des démonstrations et des échanges pédagogiques, nous accompagnons chacun vers une gestion plus responsable de ses déchets au quotidien.



→ 1 087

PERSONNES

sensibilisées





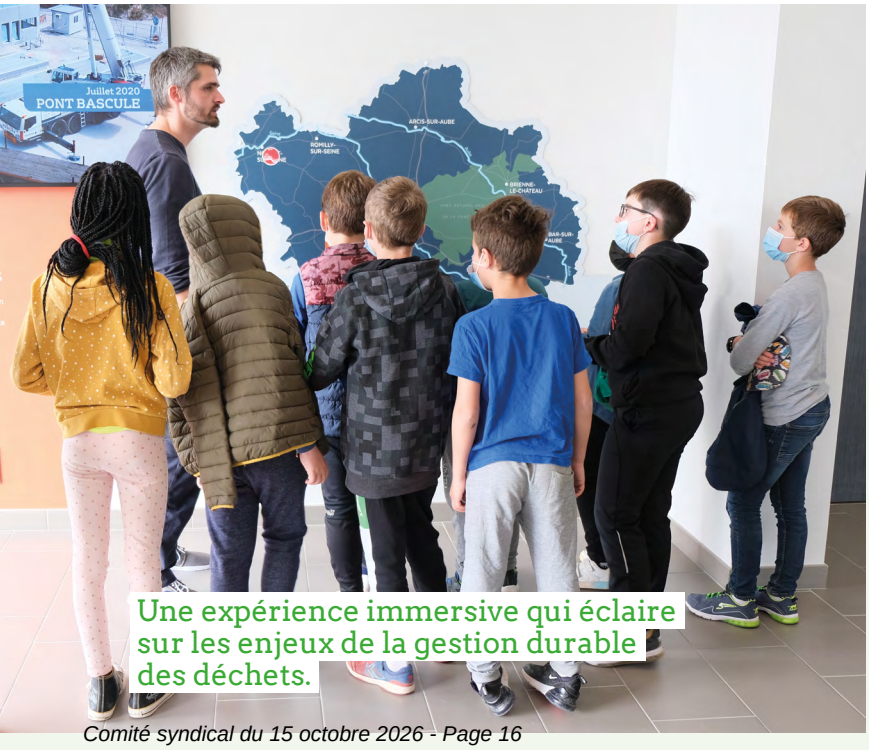






À LA DÉCOUVERTE DE LA VALORISATION DES DÉCHETS → LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE VALAUBIA

Le SDEDA organise des visites de son parcours pédagogique dans l'Unité de Valorisation Énergétique VALAUBIA pour sensibiliser le public au traitement et à la valorisation des déchets. **Ces visites permettent de mieux comprendre le fonctionnement de l'installation, le processus de transformation des déchets en énergie et l'importance du tri en amont.**



Une expérience immersive qui éclaire sur les enjeux de la gestion durable des déchets.

→ 408

PERSONNES

ont visité le parcours pédagogique en 2025

Les outils de communication

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets - SERD 2025 - s'est déroulée du 22 au 30 novembre. Depuis 8 ans déjà, le SDEDA est un acteur majeur de cet événement. **Pour cette édition, nous avons diffusé cette campagne axée sur le réemploi (seconde main, partage, location...) avec les opérations suivantes :**

- Campagne d'affichage sur panneaux publicitaires en agglomération
- Envoi d'affiches aux établissements scolaires et aux partenaires du SDEDA par courrier
- Envoi d'un kit numérique
- Exposition de roll-up et de documentation au sein de la cité administrative des Vassaules



Des nouveaux supports d'animation

En 2025, le SDEDA a élargi sa **panoplie d'outils pédagogiques** en supervisant la conception d'une **vidéo à destination des publics scolaires** et, plus précisément, des cycles 2, 3 et 4. Ces images animées mettent en scène la jeune Lola qui découvre la destination et les différentes méthodes de traitement de nos déchets ménagers. Très appréciée par le public visé, nous remercions chaleureusement l'agence Cités Plume d'avoir permis à ce projet d'aboutir.



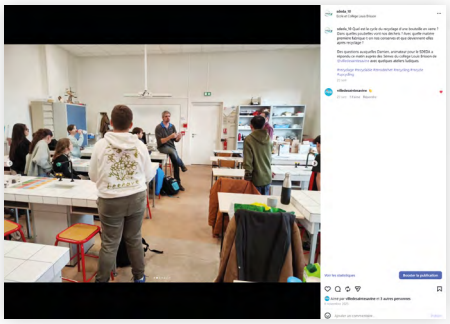
La communication digitale

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le SDEDA est arrivé **en novembre 2025** sur

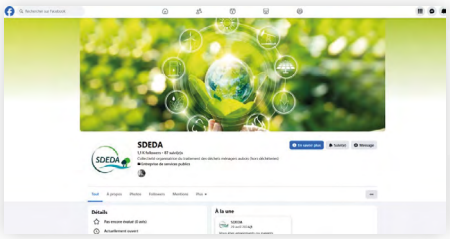
Instagram

26 ABONNÉS / **9** POSTS



Facebook

1 200 ABONNÉS / **57** PUBLICATIONS



Site internet

www.sdeda.fr / **2 400** VISITEURS



→ **0 800 100 889**

LE NUMÉRO VERT INFO DÉCHETS

(service et appel gratuit)

UNE COLLABORATION AVEC LA CHAÎNE DE TÉLÉVISION LOCALE CANAL 32

Depuis plusieurs années, le SDEDA est présent sur la chaîne locale pour diverses réalisations.

En 2025, ce sont :

- 60 diffusions de mini spots par semaine, tout au long de l'année
- Conception et diffusion d'un film sur le réseau des guides composteurs
- 2 campagnes de diffusion d'un film sur l'observatoire des déchets
- 2 campagnes sur l'évolution des consignes de tri

3 ORGANISATION DU TRAITEMENT

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement des déchets pour le département de l'Aube qui s'élèvent au global à 15 955 000 € TTC pour l'année 2025.
Ainsi, un marché départemental à bons de commande réparti en 6 lots, a débuté en 2022 pour une durée de 2 ans et renouvelé par tranche d'un an jusqu'à fin 2025.
À ce marché, s'ajoute une délégation de service public (DSP) qui a pour but la gestion de l'UVE VALAUBIA pour l'incinération de la majeure partie des ordures ménagères résiduelles.

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (EN € TTC)

DSP VALAUBIA	Mise en service industrielle le 8 juillet 2021	9 899 000 €
LOT 1	Traitement des déchets ménagers résiduels + arrêt technique	1 716 000 €

TRAITEMENT DES AUTRES LOTS (EN € TTC)

LOT 2	Traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte	349 000 €
LOT 3	Traitement des biodéchets issus des collectes en porte à porte	89 000 €
LOT 4	Transfert et traitement des papiers issus des collectes en apport volontaire	57 000 €
LOT 5	Tri des EML[1] ou des multimatériaux[2] en extension	3 787 000 €
LOT 6	Transfert du verre issu des collectes en apport volontaire	57 000 €

[1] EML : Emballages Ménagers Légers

[2] multimatériaux : EML[1] + papier en mélange

TGAP 2025

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE TGAP	MUTUALISÉ TGAP	ENFOUISSEMENT TGAP
15 € HT/T	15,85 € HT/T	65 € HT/T

Soit un prix de traitement mutualisé et unique à l'échelle du département de

→ 148,96 € **HT/T hors TGAP**

À noter

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

Les chiffres-clés*

**Sur la base de 311 076 habitants - population Insee 2025*



OMr*

64 048 TONNES

206 kg / habitant



PAPIERS
(valorisés tous lots compris)

2 915 TONNES

9 kg / habitant



REFUS
(tri & compostage)

3 449 TONNES

11 kg / habitant



VERRE
(valorisé tous lots compris)

10 529 TONNES

34 kg / habitant



EMBALLAGES + PAPIERS
(hors papiers en apport volontaire, cartons de déchèteries et verre)

8 861 TONNES

28 kg / habitant



DÉCHETS VERTS + BIODÉCHETS
(valorisés tous lots compris)

Tonnage traité > Compost produit

11 987 TONNES

> 2 997 TONNES

* OMr : Ordures Ménagères résiduelles

VARIATION DU GISEMENT 2024 - 2025



- 4 %

OMr[1]
206 kg/hab. - 34 € HT/hab. - 165 € HT/T

12 183 T

+ 7 %

Tri
45 kg/hab. - 11,5 €HT/hab. - 252 €HT/ T

11 695 T

- 4 %

JRM[2]
7 kg/hab. - 0,2 €HT/hab. - 23 €HT/ T

2 301 T

- 6 %

Verre
34 kg/hab. - 0,2 €HT/hab. - 5 €HT/ T

5 735 T

- 16 %

DV FFOM[3]
39 kg/hab. - 1 €HT/hab. - 35 €HT/ T

251 T

1. OMr : Ordures Ménagères résiduelles
2. JRM : Journaux, Revues, Magazines
3. DV FFOM : Déchets verts + fraction fermentescible des ordures ménagères



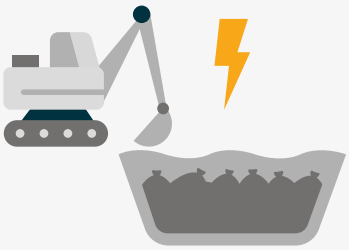
TRAITEMENT

293 KG/AUBOIS
(hors compostage)

62 953 T



1 095 T



QUAI DE TRANSFERT

SUEZ : Romilly-sur-Seine (10)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

VALAUBIA : La Chapelle-Saint-Luc (10)

SHMVD : Chaumont (52)

STOCKAGE

ISDND : Saint-Aubin (10)

REFUS
3 449 T



8 861 T

1 820 T Carton brun



QUAI DE TRANSFERT

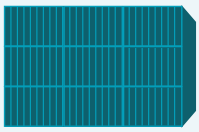
PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)

SUEZ : Romilly-sur-Seine (10)

CENTRE DE TRI

PAPREC/COVED : Ormoy (89)

2 301 T





QUAI DE TRANSFERT

PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)

REPRENEUR

PAPIREC : Suisse

10 529 T





QUAI DE TRANSFERT

PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)

REPRENEUR

OI MANUFACTURING : Saint-Menge (88), Reims (51)

11 987 T



REFUS
0 T

QUAI DE TRANSFERT

PAPREC/COVED : La Chapelle-Saint-Luc (10)

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

La Compostière de l'Aube : Bouilly (10)

Agri Compost 10 : Feuges (10)

VEOLIA ENVIRONNEMENT : Voulton (77)

SUEZ ORGANIC : Bar-sur-Seine (10)

VALORISATION

99 %

DONT



- Énergétique
- Organique
- Matière

Contrats de valorisation et assimilés



Le SDEDA est **l'interlocuteur unique** de l'éco-organisme CITEO ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

CONTRAT CITEO

Le SDEDA a signé en 2025 avec CITEO un Contrat Type pour la Collecte Sélective pour une durée de 4 ans (2025 - 2029). Cette société agréée par l'État perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement partiel de la collecte et du tri des emballages et papiers.

Pour les emballages, les soutiens financiers reposent sur 2 mécanismes :

Soutien de base à la tonne valorisée

CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons, papiers, plastiques et verre).

Soutien à la performance

Une majoration des soutiens de base peut être éventuellement perçue en fonction de la performance (kg/habitant) de tri de chaque matériau valorisable.

Reversement des soutiens « emballages » aux adhérents en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ; le SDEDA conserve, pour financer son fonctionnement, 10 % des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an.

MODALITÉS DE REVERSEMENT ANNÉE N

→ 4 ACOMPTES TRIMESTRIELS ANNÉE N
(25 % de l'année n-1)
ET UN SOLDE D'AJUSTEMENT ANNÉE N+1

Contrats de reprise

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri.

Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options :

Pour le verre, les cartons et les briques option filière

La collectivité revend les matériaux à la filière dédiée.

Pour l'acier, l'aluminium et le plastique option fédération

La vente des plastiques, aluminium et acier se réalise dans le cadre des contrats de reprise qui sont soit prolongés en fonction du barème F pour certains, soit de nouveaux contrats d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.



Les contrats ont été reconduits sur 2025 en cohérence avec les nouvelles dispositions des contrats types.

Caractérisations réalisées par le SDEDA

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents **matériaux et contrôler les prestations,** le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

Emballages ménagers légers & multimatériaux

- Suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
- Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'EML* (en extension)
- Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML* + Papiers).
 La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.

EN 2025, le SDEDA a suivi :

138 caractérisations

12 pour le lot 4 (papiers)

126 pour le lot 5 (emballages)

Refus de tri

L'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri. Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires. Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister.

Journaux, revues et magazines

Les papiers sont pré-triés au sol au centre de transfert de COVED, afin d'en retirer le plus gros des cartons et des autres éléments indésirables (métaux, restes alimentaires, verre, plastique …). Ensuite ce flux est expédié en Suisse pour être valorisé chez PAPIREC.

Une caractérisation, c'est l'analyse d'un échantillon pris au hasard afin de déterminer la proportion de chaque élément le constituant (type de matière valorisable, refus de tri).

*EML : Emballages Ménagers Légers

La valorisation énergétique des ordures ménagères en 2025 à l'UVE VALAUBIA

58 884 TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉRÉES

8 877 TONNES
DE MÂCHEFERS VALORISÉS

2 198 TONNES
REFIOM* ENFOUIS

46 154 MWH
REVENTE DE CHALEUR

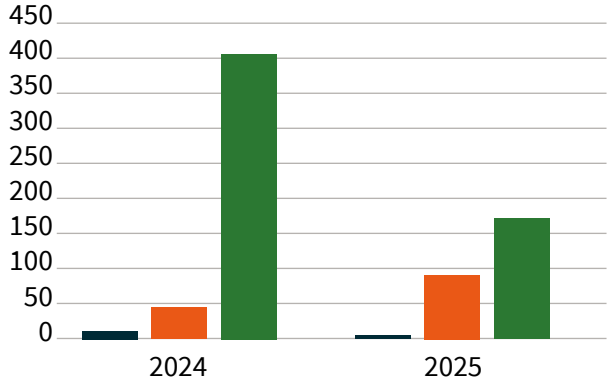
21 582 MWH
REVENTE D'ÉLECTRICITÉ

Bilan de la collecte des bouteilles de protoxyde d'azote

Pour rappel, la présence de bouteilles de protoxyde d'azote dans les déchets, est une problématique commune à toutes les UVE en France. Elle a provoqué de nombreuses explosions entraînant d'importantes dégradations matérielles et des perturbations d'exploitations avec 407 heures d'arrêt cumulées de VALAUBIA durant l'année 2024.



Le SDEDA a souhaité alerter usagers et collectivités pour agir en détournant au maximum ces bouteilles des poubelles noires, avec la mise en place d'un traitement spécifique de ces cartouches. En parallèle, une campagne de sensibilisation est également diffusée auprès des usagers et des agents d'entretien des voiries ainsi qu'aux polices municipales, leur demandant de ne surtout pas les jeter dans le bac d'ordures ménagères, mais de les déposer en déchèteries ou auprès des centres techniques municipaux.



Au cours de l'année 2025, pas moins de **3 640 bonbonnes** hermétiques, tous volumes confondus, ont été collectées à part, évitant ainsi de potentiels dommages supplémentaires au four de VALAUBIA.
Cette collecte séparée a permis de diminuer le nombre, la durée et la fréquence des arrêts comme l'indique le graphique ci-contre.

- Heures d'arrêt
- Durée moyenne des intervalles entre deux arrêts (jours)
- Nombre d'arrêts

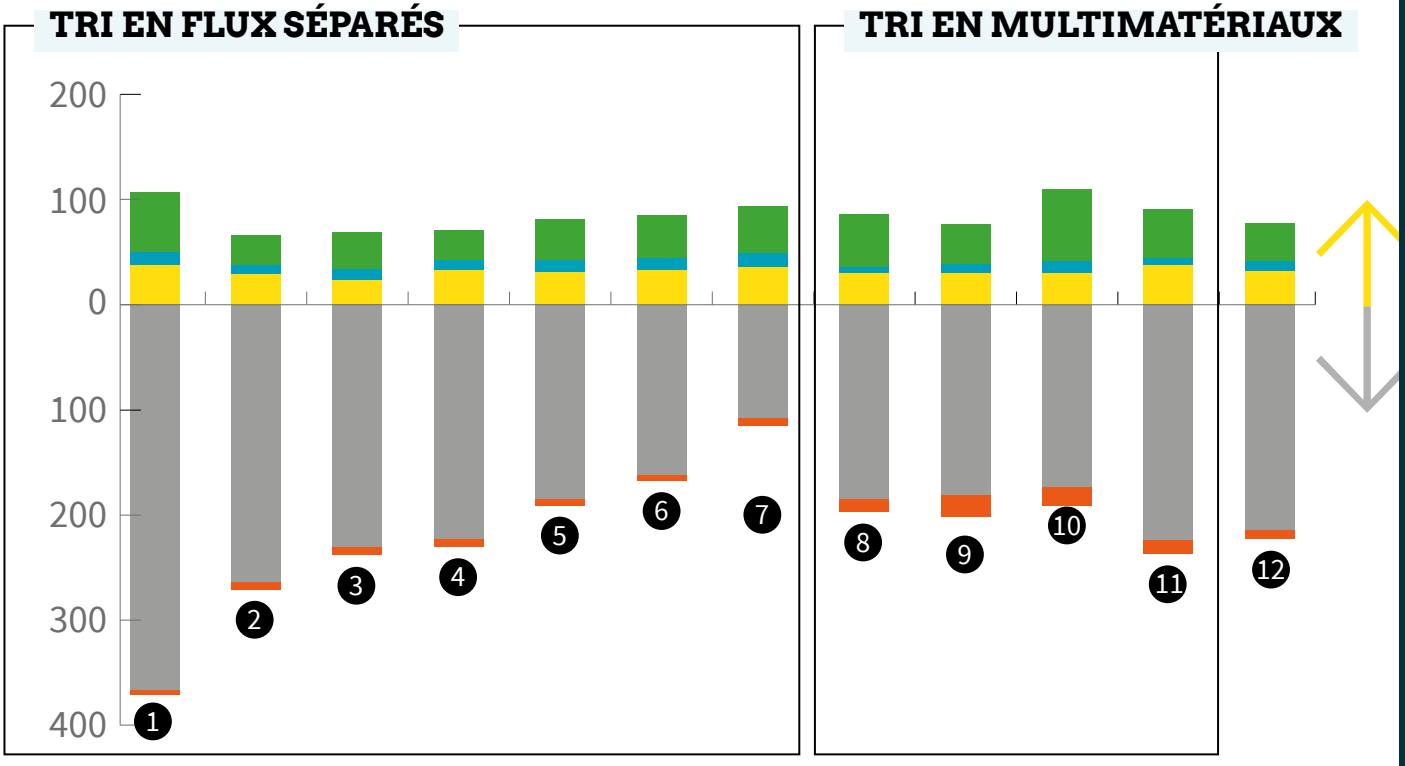
DONNÉES EXPRIMÉES EN KG/HABITANT

	1	2	3	4	5
REFUS	6,22	8,86	10,93	10,91	8,46
OMR	372,96	257,13	230,51	214,62	180,80
VERRE	57,28	25,63	32,83	26,21	37,49
JRM*	10,23	8,79	8,14	8,76	10,16
EML*	37,24	29,57	23,11	33,21	31,24

*JRM : Journaux, Revues, Magazines *EML : Emballages Ménagers Légers (hors cartons bruns)
*REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Performances 2025 des collectivités

(kg/habitant) **Valorisables** **Non valorisables**



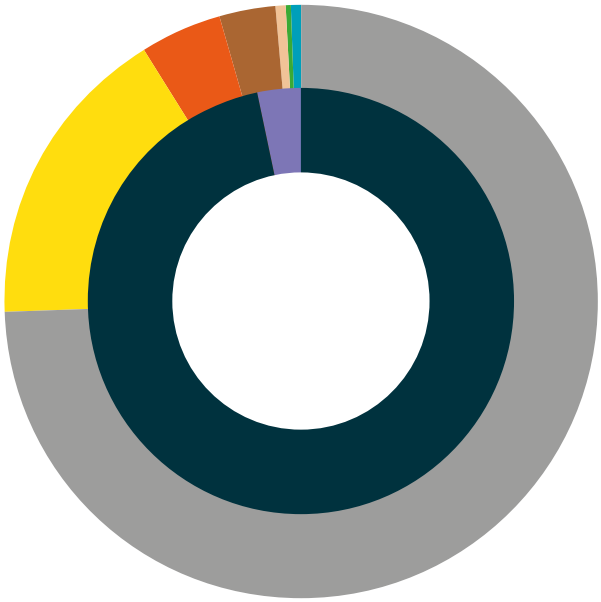
COLLECTIVITÉS

1. CC de la région de Bar-sur-Aube
2. CC des Portes de Romilly-sur-Seine
3. CC du Nogentais
4. Troyes Champagne Métropole sur Seine
5. CC Seine et Aube
6. CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt
7. SIEDMTO
8. CC du Chaourçois et du Val d'Armance
9. CC de l'Orvin et de l'Ardusson
10. CC du Barséquanais-en-Champagne
11. CC du Pays d'Othe
12. SDEDA (moyenne auboise)

6	7	8	9	10	11	12
8,71	8,84	10,66	21,98	19,51	13,57	11,09
160,58	119,71	182,40	179,08	172,92	219,74	205,89
38,43	45,34	45,89	36,01	63,01	43,32	33,85
12,68	11,66	5,92	10,08	11,87	7,60	9,37
31,34	34,67	28,77	31,15	29,71	38,58	32,34

4 LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

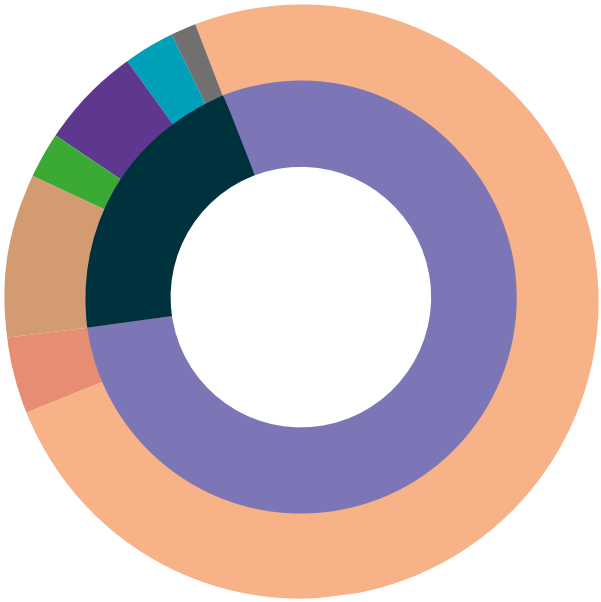
Dépenses réelles transfert, tri et traitement 2025



TRAITEMENT	MONTANT (HT)
OMr***	10 130 108 €
Emballages (avec ou sans papier)	2 251 559 €
Refus de tri	605 617 €
DV/FFOM*	405 941 €
Cartons bruns	80 065 €
Refus de compostage	0 €
TOTAL	13 473 290 €

TRANSFERT	MONTANT (HT)
OMr***	424 333 €
DV/FFOM*	5 761 €
Papiers (apport volontaire)	53 866 €
Emballages (avec ou sans papier)	628 073 €
Verre	53 685 €
TOTAL	1 165 718 €

Recettes réelles reprise matériaux et soutiens éco-organismes 2025



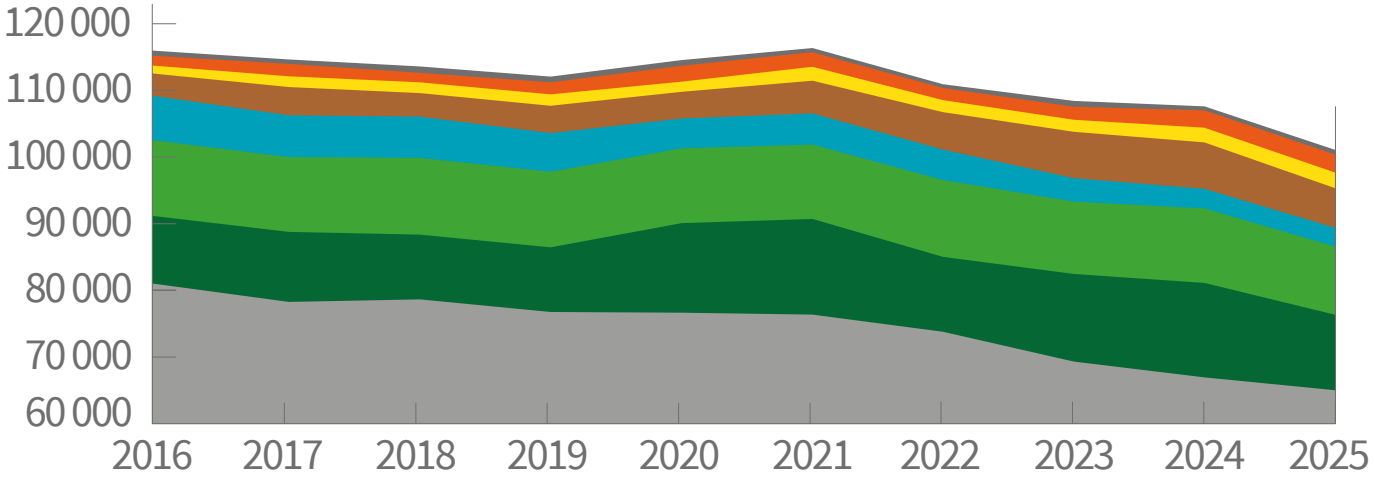
REPRISE DE MATÉRIAUX	MONTANT (HT)
Cartons	565 911 €
Verre**	147 747 €
Plastiques	339 096 €
Papiers	181 238 €
Métaux	74 988 €
TOTAL	1 308 980 €

AIDES ÉCO-ORGANISMES	MONTANT (HT)
Soutiens emballages CITEO	4 628 159 €
Soutiens papiers CITEO	243 795 €
TOTAL	4 871 954 €

* Déchets Verts et Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
** Verre : aide au transport comprise
*** OMr : Ordures Ménagères résiduelles

Évolution de tonnages traités

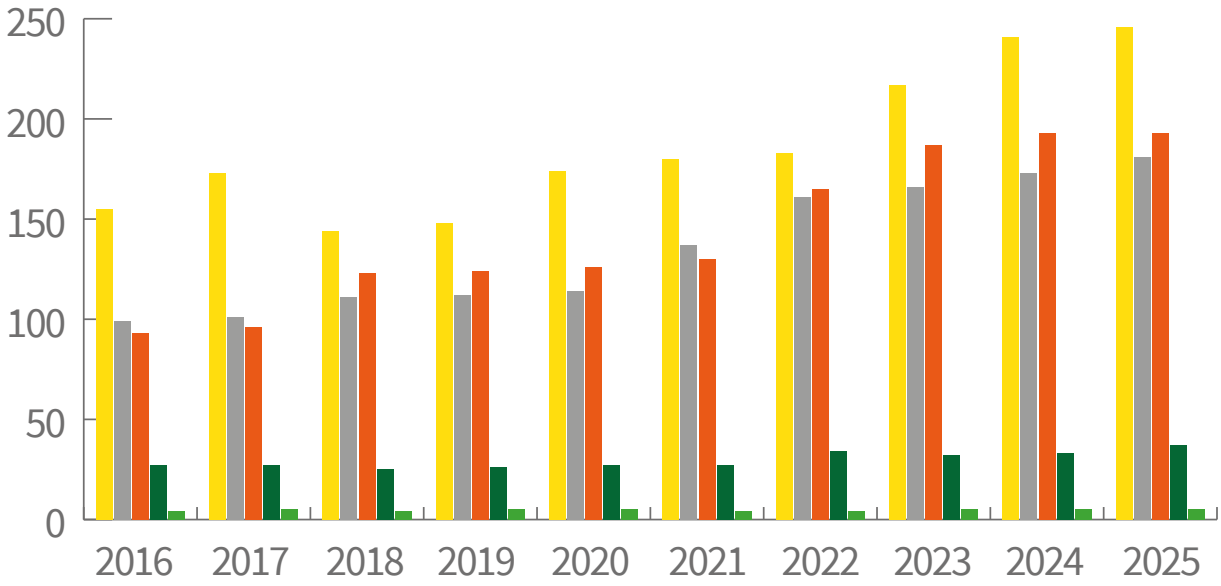
(tonnes)



	OMr*	DÉCHETS VERTS ET/ OU BIO-DÉCHETS	VERRE	PAPIERS	CARTONS	PLAS-TIQUES	REFUS	MÉTAUX	TOTAL DES FLUX
Variation 2016/2025	- 21 %	+ 19 %	- 6 %	- 57 %	+ 114 %	+ 91 %	+ 123 %	- 19 %	- 11 %

Évolution des coûts traités - Transfert et traitements

(€/T-TTC)



	EMBALLAGES ET PAPIERS	OMr*	REFUS	DÉCHETS VERTS ET/OU BIODÉCHETS	VERRE
Variation 2016/2025	+ 59 %	+ 83 %	+ 107 %	+ 34 %	+ 27 %

*Refus : refus de tri et refus de compostage
*Cartons : cartonnettes, briques alimentaires et cartons de déchèteries
*Emballages et papiers : ensemble des papiers et emballages, hors verre, cartons de déchèteries inclus
*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

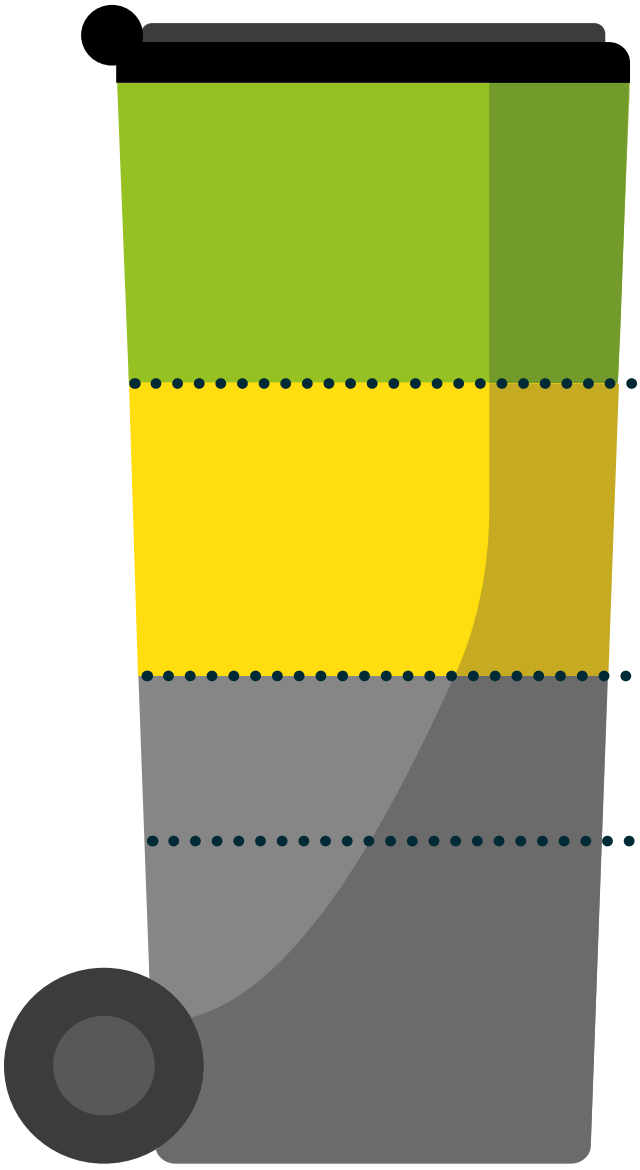
Caractérisations des ordures ménagères 2025

Le SDEDA a réalisé des campagnes de caractérisation sur ordures ménagères résiduelles, pour le compte de ses collectivités adhérentes. L'analyse de ces deux campagnes, l'une en été, l'autre en hiver, ont **mis en évidence les proportions des différents types de déchets** présents dans les poubelles grises pour mieux informer les élus sur les nouvelles actions de communication à engager.

Synthèse des deux campagnes de caractérisations* effectuées au cours de l'année 2025.

59 échantillons
32 160 kg caractérisés

SUR 206 KG D'OMr** PAR PERSONNE ET PAR AN



DÉCOMPOSITION

69 KG
Déchets biodégradables
- Déchets alimentaires : 39 kg
- Gaspillage alimentaire : 24 kg
- Autres : 6 kg

GESTE IDÉAL



Compostage

65 KG
Déchets recyclables
- Plastiques : 18 kg
- Papiers : 13 kg
- Cartons : 11 kg
- Verre : 8 kg
- Métaux : 5 kg
- Autres : 10 kg

Tri

4 KG
Déchets déchèterie

DÉCHÈTERIE

68 KG
Déchets non valorisables
- Textiles sanitaires : 40 kg
- Plastiques : 10 kg
- Autres : 18 kg

Le poids résiduel de déchets ménagers non valorisables dans la poubelle grise représente **68 kg par personne et par an.**

* Une caractérisation, c'est l'analyse d'un échantillon pris au hasard afin de déterminer la proportion de chaque élément le constituant.
** OMr : Ordures Ménagères résiduelles

Taux de captage des matières valorisables en collecte sélective

$$\text{Taux de captage} = \frac{\text{Matières recyclables valorisées}}{\text{Total des matières recyclables présentes dans les déchets collectés}} \times 100$$

Exemple :

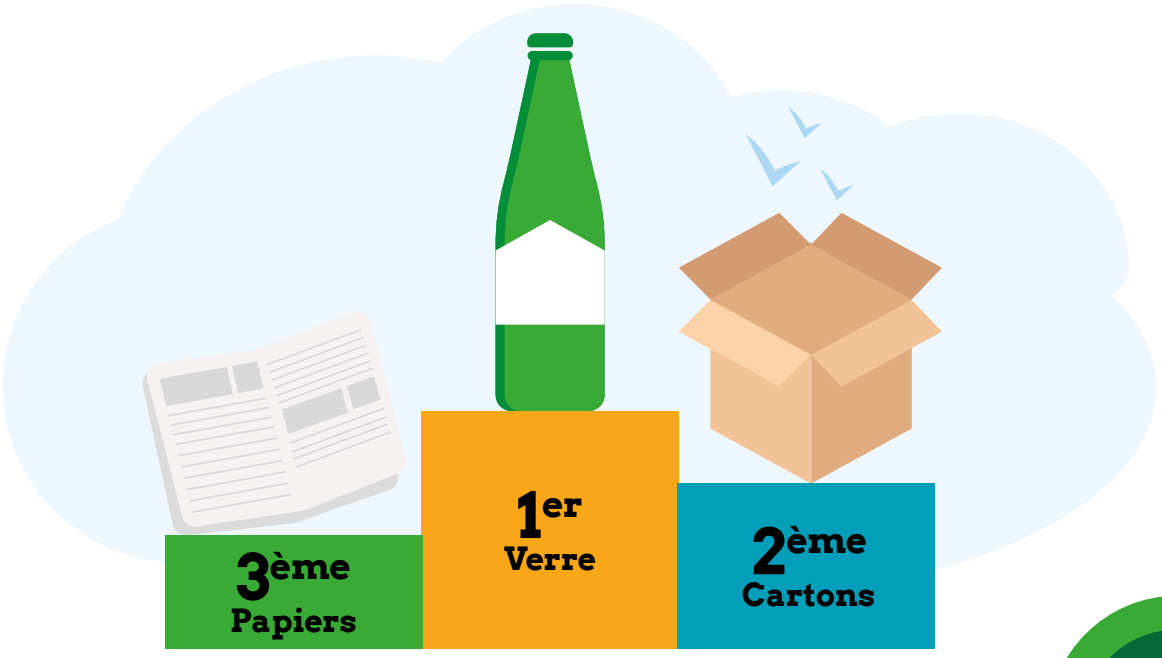
Si un habitant produit **10 kg de déchets recyclables** au total, mais que seulement **6 kg** sont mis dans les bacs de tri, alors :

Taux de captage = 60 %

Cela signifie que **40 % des matières valorisables échappent encore au tri** et se retrouvent dans les ordures ménagères.

Sur 10 kg de matière	Kg triés	Kg non triés
VERRE	8	2
CARTONS	6	4
PAPIERS	4	6
BRIQUES ALIMENTAIRES	4	6
MÉTAUX	3	7
PLASTIQUES	3	7

PODIUM DES DÉCHETS TRIÉS EN 2025



Synthèse de la reprise des matériaux en 2025

MATIÈRES	Détail	Tonnes Valorisées	Montants recettes (€ HT)	Moyenne des prix unitaires	% Ton-nages	% Mon-tants	Écart tonnage année N-1
PLASTIQUES	PE/PP/PS*	549	16 462 €	30 €	2 %	1 %	- 7 %
	PET** clair	1 169	319 847 €	274 €	5 %	26 %	- 2 %
	PET** foncé	128	2 787 €	22 €	1 %	0 %	- 22 %
	Films	445	- €	- €	2 %	0 %	+ 65 %
MÉTAUX	Acier	518	39 681 €	77 €	2 %	3 %	- 3 %
	Aluminium	51	35 307€	696 €	0 %	3 %	- 25 %
PAPIERS	BAV***	2 300	126 486 €	55 €	10 %	10 %	- 4 %
	Multi matériaux	616	54 752 €	89 €	3 %	4 %	+ 13 %
CARTONS (COMPLÉXÉS ET NON COMPLÉXÉS)	Carton brun	1 820	178 898 €	98 €	8 %	14 %	0 %
	Carton et cartonnettes	5 165	384 684 €	74 €	22 %	31 %	0 %
	Briques alimentaires	179	2 328 €	13 €	1 %	0 %	- 27 %
VERRE (aide au transport non comprise)		10 529	89 645 €	9 €	45 %	7 %	- 6 %
TOTAL		23 469	1 250 877 €	53 €	100 %	100 %	- 3 %

* PE/PP/PS : Polyéthylène, polypropylène, polystyrène
** PET : Polyéthylène téréphtalate
*** BAV : Borne d'Apport Volontaire



Prix du traitement au 4e trimestre 2025

Lot 1 - Traitement des déchets ménagers résiduels

Sociétés : Groupement Valest / Suez

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT
Traitement - ISDND[1] de Saint-Aubin	Tonne livrée	115,15
TGAP[2]- ISDND[1] de Saint-Aubin	Tonne livrée	65,00
Traitement - UVE[3] de Chaumont	Tonne entrante	144,02
TGAP[2] - UVE[3] de Chaumont	Tonne entrante	15,00
Traitement - UVE[3] de La Veuve	Tonne entrante	144,02
TGAP[2] - UVE[3] de La Veuve	Tonne entrante	15,00
Traitement - UVE[3] de VALAUBIA	Tonne entrante	144,02
TGAP[2] - UVE[3] de VALAUBIA	Tonne entrante	15,00
Mise à disposition d'un centre de transfert à Romilly-sur-Seine	Tonne entrante	17,72
Transfert des Omr vers VALAUBIA	Tonne entrante	16,41
Transfert des Omr vers Saint-Aubin	Tonne entrante	13,49

Lot 2 - Valorisation des déchets verts issus des collectes en porte à porte

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT
Traitement - Plateforme de compostage : Déchets Verts	Tonne entrante	28,64
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	169,51
TGAP[2] / refus de tri	Tonne livrée	65,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	169,51
TGAP[2] / livraisons non acceptées	Tonne livrée	65,00
Mise à disposition d'un centre de transfert vers BOUILLY pour DV	Tonne livrée	22,89
Mise à disposition d'un centre de transfert vers FEUGES pour DV	Tonne livrée	22,89

Lot 3 - Valorisation des biodéchets verts issus des collectes en porte à porte

Société : Suez Organique

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT
Traitement - Plateforme de compostage : Biodéchets	Tonne livrée	104,16

Lot 4 - Transfert et traitement des papiers

Société : Coved environnement

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport des papiers vers la filière de recyclage	Tonne livrée	23,38

Lot 5 - Tri des emballages ménagers légers en ECT*, en mélange avec les papiers ou non Société : Coved environnement

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	35,07
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMP[6]	Tonne livrée	50,27
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri pour BCMPJ[7]	Tonne livrée	44,12
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML[4]	Tonne livrée	260,63
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML[4] en mélange avec les papiers	Tonne livrée	225,67
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	175,35
TGAP[2] / refus de tri	Tonne livrée	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	151,97
TGAP[2] / livraisons non acceptées	Tonne livrée	65,00
Tri manuel des cartons présents en grande quantité dans les livraisons d'EML[4]	Tonne livrée	81,83
Mise à disposition d'un centre de transfert à Romilly-sur-Seine	Tonne livrée	17,40
Transfert des déchets d'emballages vers Ormoy (89)	Tonne livrée	58,46

Lot 6 - Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement Société : Coved environnement

PRESTATIONS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	9,35
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	151,97
TGAP[2] / livraisons non acceptées	Tonne livrée	65,00

Contrat de DSP[5] - Traitement des déchets ménagers résiduels

Site du SDEDA géré par la société Valaubia

TRAITEMENT - UVE VALAUBIA	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT
Part proportionnelle (coûts d'exploitation)		Révision mensuelle
Janvier 2025	Tonne livrée	65,19
Février 2025	Tonne livrée	65,70
Mars 2025	Tonne livrée	66,17
Avril 2025	Tonne livrée	65,53
Mai 2025	Tonne livrée	65,12
Juin 2025	Tonne livrée	64,78
Juillet 2025	Tonne livrée	65,29
Août 2025	Tonne livrée	65,46
Septembre 2025	Tonne livrée	65,79
Octobre 2025	Tonne livrée	65,80
Novembre 2025	Tonne livrée	65,82
Décembre 2025	Tonne livrée	66,73
PART FIXE (annuité financière pour le financement de l'UVE base de 61 000 tonnes)	Forfait	69,21

*ECT : Extension des consignes de tri

[1] ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

[2] TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

[3] UVE: Unité de Valorisation Énergétique

[4] EML: Emballages Ménagers Légers

[5] DSP : Délégation de Service Public

[6] BCMP : Briques, cartons, métaux, plastiques

[7] BCMPJ : Briques, cartons, métaux, plastiques, journaux

Filières de valorisation des emballages

MATÉRIAUX	OPTION	REPRENEUR	NATURE DES EMBALLAGES	NATURE DES PRODUITS RECYCLÉS
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles...
Aluminium	Filière	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier...
Briques (PCC)	Filière	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruits...	Papier toilette, enveloppes, papier cadeau...
Cartons (PCNC)	Filière	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Fédération	Acteco Recycling	Bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs...	PE[4], PET[1], PEHD[2], PP[3], PS[5] Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

[1]PET : polyéthylène téréphtalate
[2]PEHD : polyéthylène haute densité
[3]PP : polypropylène
[4] PE : polyéthylène (sacs et films)
[5]PS : polystyrène
[6]ECT : Extension des consignes de tri

Filières de valorisation des papiers

Dans le cadre des deux lots "tri" du marché (lot 4 et lot 5 - Coved environnement), le SDEDA a signé **des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey** pour le lot 5 et avec Coved Négoce pour la valorisation en Suisse, auprès de Papirec, pour le lot 4.

MATÉRIAUX	REPRENEURS	NATURE DES PAPIERS	NATURE DES PRODUITS RECYCLÉS
Papiers de type journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey et Papirec	Catalogues, publicités, revues, magazines...	Papier journal

SDEDA

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS DE L'AUBE

03 25 83 26 28
contact@sdeda.fr
sdeda.fr
SyndicatDechetsAube

Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison CS 93047 10012 TROYES Cedex